

## EAU INDUSTRIELLE : IMPROVISATIONS ET INCOHERENCES

La façon dont est traité le dossier des eaux industrielles, prélevées et rejetées, pourrait indiquer avec quel degré d'improvisation GPMD et la Cud gère certains paramètres importants de l'implantation d'usines sur ses Zones industrielles.

### Rappel du contexte

les Zones Grandes Industries ZGI1 et 2 ne sont reliées à aucun système de traitement collectif des eaux usées ; ce qui oblige les entreprises à traiter sur place leurs eaux usées industrielles (pour les eaux domestiques les volumes sont beaucoup moindres que pour les eaux industrielles et les rejets moins « dangereux » pour l'environnement).

Après traitement, les eaux industrielles sont rejetées dans le milieu naturel, en l'occurrence les watergangs (1) qui drainent l'eau vers le canal de Gravelines et la mer.

Quelques données pour avoir une idée des volumes d'eau pour les 3 sites

Site	Prélèvement eau Industrielle m3/jour	Rejet eau industrielle m3/j	Rejet eaux usées domestiques m3/j
Clarebout Voir étude impact	7200	5645 m3/jour Dans leur station d'épuration puis canalisation vers grand bassin (mer)	Dans leur station d'épuration puis canalisation vers grand bassin (mer)
VERKOR Voir étude impact	1180	611 Rejet prévu dans watergang	75 Rejet prévu dans watergang
PROLOGIUM En attente étude impact	7000 (289*24)	3500 Estimation * Rejet prévu dans watergang	600 Estimation Rejet prévu dans watergang

\* Prologium nous dit qu'une majorité des eaux sera recyclée sur place. 3500m3/jour est donc une valeur moyenne.

### Pour résumer

- rejet dans les watergangs 4800 m3/jour
  - rejet direct Grand Bassin : 5600 m3/jour
- Total rejet vers la mer : + 10 000 m3/jour**

### Pour info sur comment Envision Douai, usine de Batteries, a géré ses eaux usées.

Site	Prélèvement eau Industrielle m3/jour	Rejet eau industrielle m3/j	Rejet eaux usées domestiques
ENVISION DOUAI Voir étude impact	7200  (même volume que Prologium)	7200 m3/jour traitées sur le site d'Envision par une préfiltration, un bioréacteur avec membrane et une ultra filtration par membrane céramique PUIS rejet dans le milieu naturel (Scarpe)	Réseau d'assainissement de Renault + STEP de Renault puis milieu naturel (Scarpe)

## **Comment sont traités les dossiers Rejet et Prélèvement**

### **1. Traitement et Rejets des Eaux Industrielles Usées**

**1.1 2015-Au départ, il y a l'idée d'une Zone industrielle « banale » au profil « Ecolo » .....**

**1.2 2020 Clarebout dépose un dossier et se voit obliger d'investir lourdement**

**1.3 2022- Verkor ajoute son impact environnemental**

**1.4 2024 Prologium 3 -ème couche d'impacts**

### **2. Prélèvement : manque d'anticipation**

#### **1. Traitement et Rejets des Eaux Industrielles Usées**

##### **1. 1. Traitement et Rejets des Eaux Industrielles Usées**

Quand on reprend le dossier des ZGI1 ZGI2 , depuis 2015, on voit comment a été maximisée l'exploitation d'une autorisation donnée en 2015 et comment cela peut conduire à de lourds impacts environnementaux, en prenant le seul paramètre des eaux usées rejetées dans le réseau des Watergangs.

Reprenons chronologiquement les étapes .

##### **1.1 2015-Au départ, il y a l'idée d'une Zone industrielle « banale » au profil « Ecolo » .....**

- 2015 GPMD demande une autorisation « d'aménager » des terres pour des industries. on parle même de faire du lagunage pour traiter les eaux usées domestiques ( technologie douce de traitement avec 3 bassins puis rejet vers les watergangs ) . Ça sent le concept d'usine à la campagne « zéro Impact »

L'autorisation est donc accordée.

**... qui se transforme très vite, dès 2020, en Zone d'accueil de sites SEVESO (Clarebout est sous le seuil Seveso)**

Cette autorisation de 2015 va permettre l'ouverture de la chasse aux installations industrielles .L'idée de 2015 était peut-être d'implanter des pme-pmi générant peu d'impacts, mais il semble que très vite la cible ait été le Projet Seveso, pourvoyeur d'emplois à un cout environnemental élevé .

##### **1.2 2020 Clarebout dépose un dossier et se voit obliger d'investir lourdement**

<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/69302/428257/file/200720+Rapport+du+commis+aire+enqu%C3%AAteur+-+EPU+CLAREBOUT.pdf>

Reprenons le seul paramètre des eaux usées (domestiques et industrielles) Souvenons nous que l'autorisation de 2015 a été accordée notamment sur l'idée du lagunage des seules eaux usées domestiques ( les eaux industrielles ne sont pas traitées par lagunage)

Analysons un Extrait de rapport d'enquête publique sur Clarebout du 3 juin 2020 (2) – réponse du Maître d'ouvrage GPMD « En raison de la méconnaissance actuelle des entreprises qui viendront s'implanter sur les 160 hectares (le projet Clarebout représente seulement 20 ha sur cette emprise),

il a été demandé à CLAREBOUT de réaliser sa propre installation de traitement des eaux usées sur sa parcelle « .

Dès 2020, on voit que le concept « Ecolo » de lagunage vole en éclat et Clarebout devra construire sa propre station de traitement avec une canalisation qui ira déverser les eaux traitées vers le Grand bassin du GPMD .

### **1.3 2022- Verkor ajoute son impact environnemental**

Une nouvelle fois GPMD ressort cette autorisation de 2015 sur le lagunage . Verkor, choisit plutôt d'installer des micro stations pour les eaux domestiques et des bassins-tampons pour les eaux usées industrielles ; toutes les eaux usées traitées (domestiques et industrielles ) seront ensuite déversées dans les watergangs .

Cette fois ci , ce qu'on impose à Clarebout, c'est-à-dire la station d'épuration , n'est pas appliqué a Verkor . Pourquoi ? Parce que les volumes d'eaux de verkor sont bien inférieurs à ceux de Clarebout ? c'est exact mais la composition des eaux usées de Verkor , plus « dangereuse » que celle de Clarebout , aurait dû a tout le moins conduire Verkor à se poser la question de la pertinence d'un bioréacteur avec membrane avant rejet comme l'a fait Envision (Envision-Verkor-Prologium ont beaucoup de produits chimiques et de solvants communs ).

### **1.4 2024 Prologium 3 -ème couche d'impacts**

Avec Prologium, on passe à une autre échelle en termes d'impacts sur l'environnement ( le volume d'eau prélevée sera équivalent à celui prélevé par Clarebout autour de 2 Millions de M3/an ) .

GPMD ressort encore la fameuse autorisation « Ecolo » de 2015 .

Dans sa présentation au SPPI , pour ses eaux domestiques, on voit que Prologium parle de micro-stations comme Verkor . Concernant les eaux usées industrielles Prologium se garde bien d'en parler (et on peut le comprendre) se limitant a dire que les eaux seront recyclées en interne.

GPMD, se rendant compte que les rejets d'eaux traitées dans les watergangs seront importants prévoit de creuser un nouveau Watergang et intègre cet élément dans son dossier Cap2020 . Ce dossier est envoyé à l'Autorité Environnementale qui le qualifie de « médiocre » (il sera amélioré par la suite sans que l'Autorité, sur le fond , change d'avis ).

**Une nouvelle fois ce qui est imposé à Clarebout, la station d'épuration , n'est pas imposé à Prologium qui pourtant va générer beaucoup plus d'eaux usées avec des résidus de produits plus dangereux . Où est la cohérence ?**

### **Conclusion :**

GPMD et la Cud ont probablement présenté aux 2 industriels Seveso, Verkor et Prologium, des projets d'implantation Low cost pour la partie Eaux Usées ( c'est-à-dire sans Station de traitement ), projets qui pourraient mettre en « danger » l' écosystème de watergangs -wateringues. Rien n'est fait et il est encore temps de reprendre le dossier à Zero pour faire une installation de traitement performante et modulable.

## **2. L'alimentation en Eaux industrielles : passer à 40 Millions de M3/an**

L'eau industrielle est prélevée dans le canal de Bourbourg par une usine dédiée qui dispose d'un réseau de distribution

En 2021 lors du 35 -ème congrès de l'Amore , la Cud donnait les chiffres suivants :

13 entreprises abonnées au service public d'eau industrielle

- Consommation de plus de 20,3 M m<sup>3</sup>
- Volume de prélèvement total autorisé : 30,66 M m<sup>3</sup>/an
- Besoins estimés en eau des trois projets d'implantations en cours => 28 Mm<sup>3</sup>/an. (projets en cours de cette année là : SNF-HSWT (EX AJINOMOTO )-LIBERTY STEEL )
- Marge restante de 2,7 M m<sup>3</sup>/an.

Une enquête publique pour le renouvellement d'autorisations de prise d'eau du Syndicat de l'eau du Dunkerquois a été menée en janvier 2023 . l'autorisation a été accordée pour 30 million de m<sup>3</sup>/an Sachant que Clarebout +Prologium c'est 4 millions de M<sup>3</sup> /an et que d'autres sites vont arriver on peut se demander pourquoi ne pas avoir renouveler tout de suite le niveau à 40 Millions ?

Sur ce sujet de l'eau Industrielle Je vous invite à consulter les Etudes de l'AGUR et sa Toile de l'eau Industrielle (3) Excellent travail .

(1)

<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/Pluihd/MP-October2014-COMPLET-BD.pdf>

(2) Enquête du 20 juin 2020 au 3 juillet 2020 Enquête publique portant sur les demandes présentées par la société CLAREBOUT en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter et le permis de construire d'une unité de transformation de pommes de terre sur les communes de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA et BOURBOURG

50 / Réponse technique du Maitre d'Ouvrage :

La société CLAREBOUT a répondu sur ce sujet dans le thème 6 - réponse 111.

- « Que la station d'épuration non prévue dans le projet initial, sur lequel l'évacuation des eaux usées était prévue par lagunage vers le port, a été implantée en façade du site, soit juste à proximité des premières habitations, alors que sur ce type d'usine à Comines-Warneton en Belgique, ce système dégage des odeurs pestilentielles et que vraisemblablement l'entreprise, malgré toutes les plaintes déposées, n'arrive pas à trouver solution à ce problème. »

51 / Réponse technique du Maitre d'Ouvrage :

L'aménagement de la Zone Grandes Industries (ZGI) dispose d'une autorisation préfectorale en date du 09 octobre 2015 au bénéfice du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

Le GPMD échange régulièrement et étroitement avec les services de l'Etat sur l'ensemble de ses projets et portera à la connaissance du préfet dans les meilleurs délais les modifications mineures de l'aménagement de ZGI. Il convient par ailleurs de noter que le projet CLAREBOUT ne remet pas en cause les principes d'aménagement initialement prévus par le GPMD pour ZGI.

Concernant l'assainissement des eaux usées sanitaires produit par le site CLAREBOUT, dans son mémoire en réponse à l'autorité environnementale, la société CLAREBOUT a précisé les points suivants : Le dossier loi sur l'eau du GPMD pour la ZGI prévoyait la réalisation d'un traitement des eaux usées par lagunage (3 bassins en série) pour traiter les eaux usées domestiques liées à la présence des personnes travaillant dans les industries. La dimension était prévue pour 360 e. h. **En raison de la méconnaissance actuelle des entreprises qui viendront s'implanter sur les 160 hectares (le projet FOOD représente « seulement » 20 ha sur cette emprise), il a été demandé à CLAREBOUT de réaliser sa propre installation de traitement des eaux usées sur sa parcelle.**

(3) [https://www.s3pi-artois.fr/IMG/pdf/3-\\_agur\\_-\\_presentation\\_toile\\_de\\_l\\_eau\\_industrielle.pdf](https://www.s3pi-artois.fr/IMG/pdf/3-_agur_-_presentation_toile_de_l_eau_industrielle.pdf)  
<https://www.agur-dunkerque.org/blog/la-toile-de-l-eau-industrielle-billet-7166.html>